



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Val-d'Oise

Secrétariat général

Secrétariat général

Bureau 522

Affaire suivie par :
Alice MACRON
Tél : 01 79 81 20 84
Courriel : ce.ia95.sg@ac-versailles.fr

Immeuble Le Président
2A, avenue des Arpents
95525 CERGY-PONTOISE CEDEX

Osny, le 5 juin 2023

Monsieur le directeur académique des services de
l'Éducation nationale du Val d'Oise

à

Mesdames et Messieurs les membres des
organisations syndicales

Objet : Réponse à votre courrier relatif aux affectations hors vœux lors du mouvement intra départemental

Vous m'avez interpellé sur les affectations hors vœux suite au mouvement intra départemental.

Cette affectation hors vœux concerne cette année 36 professeurs des écoles de notre département qui ont participé au mouvement et ont obtenu une affectation hors vœux sur des postes restés vacants à l'issue du mouvement informatisé.

Cette procédure est prévue dans la circulaire départementale en page 16 :

Les participants obligatoires n'ayant pas respecté la règle de la saisie des 3 vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB) pourront être affectés à titre définitif sur des postes restés vacants à l'issue du mouvement, en dehors de leurs vœux.

Les participants obligatoires ayant respecté cette règle pourront être affectés en dehors de leurs vœux à titre provisoire.

Bien qu'elles soient permises réglementairement, ces affectations ne sont pas communes dans notre département, aucun poste n'étant habituellement vacant.

Étant conscient de cette situation inédite, j'ai d'ores et déjà transmis un courrier d'information à chaque professeur concerné, reprenant notamment les modalités de recours.

Soyez assurés que chaque recours fera l'objet d'une attention particulière et d'une étude individuelle.


Olivier WAMBECKE

